

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 27 janvier de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 21/01/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, ANDASMAS Anissa (visio), STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell (visio), MANNEVEAU Julie (visio), HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, POULMARC'H Bertrand, LE MOIGNE Philippe, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs :  
ABGUILLERM Christian, pouvoirs à ANDASMAS Anissa  
GUET François, pouvoirs à GRIJOL Christian  
KERVAREC Ronan, pouvoirs à SAVINA Henri  
POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à BOUCHERON Dominique  
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à BOUCHERON Dominique  
GUILLEMOT André, pouvoirs à JAFFRY Bernard.

Secrétaire de séance : CROM Florence

### Délibération N° DE 13-2022

**Objet : Suivi-animation de la future OPAH RU : autoriser le Président à lancer la consultation**

**Rapporteur : Marc RAHER**

L'étude pré-opérationnelle d'OPAH RU ciblant un périmètre multi sites de Douarnenez (Centre-ville – Quai de l'Yser) est en cours de finalisation avec l'élaboration de la convention. Après validation des instances DREAL (Direction Régionale de l'Aménagement, de l'Environnement et du Logement) et CLAH-ANAH (Commission Locale de l'Habitat – Agence Nationale de l'Habitat), la convention à intervenir sera soumise aux instances suivantes : Conseil communautaire de Douarnenez Communauté ; Conseil municipal de Douarnenez ; Commission permanente du Conseil départemental.

La première phase « étude pré-opérationnelle » sera conclue par la convention à intervenir qui définit les modalités (objectifs quantitatifs et qualitatifs ; moyens financiers et réglementaires ; partenariats ...) de mise en œuvre du suivi-animation pour 5 années (2022-2027).

Aussi, la seconde phase relative à la mise en œuvre de l'OPAH RU sera confiée à un prestataire extérieur par voie de consultation. Le montant global de l'ingénierie est estimé à 500 000 € HT. La consultation pourra être engagée à minima après validation du projet de convention par les instances DREAL et CLAH.

En qualité de maître d'ouvrage de l'OPAH RU, la consultation sera réalisée par Douarnenez Communauté.

**Il est proposé :**

- **D'autoriser le Président à lancer la consultation relative au suivi-animation de la future OPAH RU Centre-ville de Douarnenez**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

Fait et délibéré le 27 janvier 2022.

Le Président,  
Philippe AUDURIER

